

« Harcèlement »

Théâtre forum pour les jeunes



Crédit photo : Anthony Henry

Des séquences sont présentées plus bas. Il vous appartient d'en choisir 3 ou 4 pour composer un spectacle adapté à la manifestation et à la composition du public.

Principes d'un théâtre-forum

Nous jouons une première fois le spectacle, pour que chacun en saisisse le sens. Nos scènes disent des réalités qui ne nous conviennent pas et en dévoilent les enjeux. Elles sont construites comme des questions : comment faire pour changer cela ?

Nous rejouons une deuxième fois chaque scène. Dans la salle, pas des spectatrices et spectateurs passifs mais des actrices et acteurs du débat. Les spectatrices et spectateurs qui le souhaitent viennent sur scène remplacer le ou la protagoniste pour jouer leur point de vue et tenter de faire bouger les choses. Faire forum, c'est s'essayer ensemble à l'action transformatrice et peser ses conséquences. C'est une assemblée et c'est une fête. C'est un acte à commettre ensemble. Pour que demain, les choses ne soient plus tout à fait comme avant.

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Adresse postale: 6 rue Camille Pelletan 92290 Chatenay-Malabry
Courriel : contact@compagnie-naje.fr
site : www.compagnie-naje.fr
Téléphone : 01 46 74 51 69



Durée et nombre de spectateurs et spectatrices

Durée : de 1 h 15 à 1 h 30 par séance, débat avec le public compris

Nombre de spectateurs et spectatrices par séance : de 30 à 120 jeunes avec les partenaires impliqués dans l'action.

Conditions financières

Pour une représentation avec uniquement de séquences à 4 comédien.nes et l'animatrice du forum : 2 000 €

Pour une représentation dont une ou plusieurs séquences nécessitent 5 comédien.nes et l'animatrice du forum : 2 400€

Pour une représentation dont une ou plusieurs séquences nécessitent 6 comédien.nes et l'animatrice du forum : 2 800€

Nous proposons des tarifs dégressifs pour une deuxième représentation du spectacle la même journée.

Il conviendra d'ajouter les repas de l'équipe (tarif SYNDEAC), et si le spectacle a lieu hors Ile-de-France, le remboursement des trajets SNCF 2eme classe, et l'hébergement lorsque l'aller-retour ne peut pas être fait dans la journée.

Nota : NAJE n'est pas assujettie à la TVA (Conformément à l'article 293 B du CGI)

Lieu d'intervention et conditions techniques

Ces séquences peuvent être jouées dans tous lieux en capacité de réunir du public.

Temps d'installation : l'équipe doit pouvoir s'installer et répéter sur l'espace scénique déjà installé dès le matin de la représentation (si possible 3h avant).

Espace de jeu :

Plateau de jeu d'un minimum de 3 mètres de profondeur sur 6 mètres d'ouverture. Si l'espace du public n'est pas gradiné, le plateau de jeu doit être surélevé de 50 cm du sol si l'on prévoit plus de 60 spectateurices. En dessous de 60 spectateurices il est possible de faire sans estrade. Pour faire une estrade, il suffit de trouver neuf praticables pour monter la scène (ce sont des estrades de 1m sur 2m, réglables en hauteur). Il est nécessaire que cette estrade prévoie une marche pour y accéder.

Dans une salle équipée :

- Sonorisation : quatre voire deux micros d'ambiance (dits aussi multidirectionnels) sur pieds ou pendus.
- Lumières : plein feu régulier en lumière blanche.

Dans une salle non équipée : contactez-nous pour que nous voyons ensemble les conditions techniques nécessaires en fonction de votre public et de votre salle.

Contenu

***Les séquences parmi lesquelles en choisir 3 voire 4
pour composer ce théâtre-forum d'environ 1h30 (forum avec le public
compris)***

L'homophobie et le cyberharcèlement

Elle se demande si elle est homosexuelle et va sur des forums internet. Ses camarades de classe le découvrent. A partir de là, elle est rejetée et harcelée. Des messages passent sur le net et tout le lycée est au courant. Elle fera une tentative de suicide.

Cette séquence est jouée par 6 comédien.nes et l'animatrice du forum.

La réputation (entre jeunes, et entre jeunes et enseignant.es)

Une jeune fille bonne élève rompt avec son petit ami. Il le prend mal, sous-entend qu'elle sort avec quelqu'un d'autre. La rumeur s'installe : « elle couche avec tout le monde ». La jeune fille est très atteinte par ce qui lui arrive. Va-t-elle pouvoir en parler avec l'enseignante ?

La séquence est jouée par 6 comédien.nes et l'animatrice du forum.

Le racket (dans la famille et dans l'établissement)

Un élève va jusque chez Emy pour la racketter. Emy vole de l'argent à sa mère pour payer le racketteur. Dans la cour, le surveillant ne voit pas ce qui est en train de se passer, certain.es élèves eux savent. Comment agir si on est victime du racket ou si on en est témoin ? A quel adulte en parler ? Comment agir ensemble ?

Cette séquence est jouée par 6 comédien.nes et l'animatrice du forum.

Les toilettes (entre élèves dans l'établissement)

Un.e élève de 6ème attend que la seule toilette qui est restée à peu près propre soit libérée. Un élève de 3^{ème} arrive et annonce qu'il va passer avant car il est plus âgé et que les 6èmes doivent « respect » aux 3èmes.

Cette séquence est jouée par 4 comédien.nes et l'animatrice du forum.

La police au lac (discrimination raciale et sociale dans l'espace public)

C'est l'histoire d'un atelier théâtre à Créteil. Dans l'atelier, il y a des jeunes des quartiers populaires mais aussi des adultes de l'association des pêcheurs à la ligne. Et ça marche. Leur spectacle sera très beau et leurs images respectives changeront. Un jour les pêcheurs à la ligne invitent les jeunes à venir prendre un cours de pêche au lac. Le lac est en centre-ville, juste à côté de la mairie. Les jeunes se rendent donc au lac. Ils et elles sont en avance et attendent leurs amis pêcheurs. Deux policiers passent par là. Contrôle des papiers et renvoi des jeunes dans leur quartier car ils n'ont pas à être là.

Cette séquence est jouée par 6 comédien.nes et l'animatrice du forum.

Fisha

Elle l'aime, il insiste, alors elle lui envoie des photos d'elle en sous-vêtements. Il les poste sur internet sans l'informer. Son frère à elle le lui reproche, énervé, elle devrait faire attention à sa réputation.

Cette séquence est jouée par 4 comédien-nes et l'animatrice du forum

Le raciste qui harcèle

La professeure interroge un élève au tableau et le félicite d'avoir la bonne réponse. Il se retourne et dit "Je suis trop fort, vous les noirs vous êtes mes esclaves, allez ramasser mon coton dans les champs !" Certains rigolent, la prof ne dit rien et il va se rasseoir.

Plus tard en récréation il saute sur le dos d'un autre par surprise en lui disant qu'il est un bon cheval et de le porter en imitant le fait d'être sur un cheval. Puis il descend de son dos et lui caresse les cheveux en l'appelant médor et lui disant que c'est un bon chien, il s'écarte puis l'appelle en sifflant comme si c'était un chien.

Cette séquence est jouée par 5 comédien-nes et l'animatrice du forum

La femme trans dans le train

Un contrôleur passe dans le wagon. Une femme présente un billet personnalisé. Le contrôleur lui demande sa carte d'identité. Sur la carte d'identité, il est mentionné monsieur. Le contrôleur questionne et s'amuse de manière à ce que les autres voyageurs entendent. La femme est de plus en plus gênée. Elle va finir par devoir lui expliquer qu'elle est train de changer de sexe mais que les papiers ne sont pas encore faits. Les autres voyageurs entendent tout, certains sont mal à l'aise, d'autres se moquent de la personne.

Cette séquence est jouée par 4 comédien-nes et l'animatrice du forum.

Fiche administrative

" Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir " Sigle : NAJE

Adresse postale : 6 rue Camille Pelletan 92290 Chatenay-Malabry

Siège social : Chez JP Ramat, 57 rue Roger Salengro 92160 ANTONY

Tel et fax : 01.46.74.51.69.

E mail : contact@compagnie-naje.fr

Site : <http://www.compagnie-naje.fr/>

N° SIRET : 412 376 477 000 11

CODE APE : 9001Z (arts du spectacle vivant)

Association loi 1901

Déclarée en Préfecture d'Antony le 14 mars 1997 sous le numéro 16109121

Journal Officiel du 5 avril 97, article 1356

Président : Jean-Jacques HOCQUARD

N° de Formation professionnelle : 11 92 09 76 392

Licence d'entrepreneur du spectacle catégorie 2

Conditions générales de vente

La signature par le commanditaire de ce devis ou contrat et son envoi à NAJE valent acceptation du contrat. »

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

A la fin du dernier jour de l'action, la structure commanditaire reçoit par mail une facture correspondant à l'intégralité du coût de l'intervention. Il lui appartient alors de la régler selon les modalités habituelles de la compagnie (paiement par chèque ou virement à réception de la facture et, au plus tard, au trentième jour suivant la date de facturation).

Selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera exigée en cas de retard de paiement.

CONDITIONS DE RÉALISATION ET MOTIFS DE RESILIATION

Le devis ou le contrat prévoit les responsabilités des parties pour la réalisation de l'action.

En cas de manquement de la Compagnie à une quelconque de ses obligations imparties citées dans le devis ou le contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par le ou la commanditaire. La rémunération due à NAJE sera calculée proportionnellement au travail effectué.

En cas de manquement du ou de la commanditaire à une quelconque de ses obligations citées dans le devis ou le contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par la compagnie. La compagnie facturera alors les prestations réalisées, les prestations programmées sur le mois en cours et le mois suivant, plus un tiers des prestations programmées ultérieurement.

MODALITÉS D'ANNULATION

Si l'annulation intervient entre le jour de la signature du devis ou du contrat et à plus d'un mois avant la date de démarrage de la prestation, nous demandons un règlement à hauteur du tiers du prix convenu dans le devis ou le contrat.

Si l'annulation intervient entre un mois et quinze jours avant le démarrage de la prestation, nous demanderons un règlement à hauteur de la moitié du prix convenu dans le devis ou le contrat.

Si l'annulation intervient à moins de quinze jours avant le démarrage de l'intervention, nous demandons un règlement à hauteur de la totalité du prix convenu dans le devis ou le contrat.

En cas d'annulation pour force majeure, aucun dédommagement ne sera demandé de part et d'autre.

En cas d'annulation du fait de NAJE, il sera d'abord proposé à la structure commanditaire un report de l'intervention à une date ultérieure. Si le report n'est pas possible, seul le règlement des prestations déjà effectuées sera demandé.

Ces conditions générales de vente s'appliquent pour les spectacles, ateliers et formations non prises en charge par la formation professionnelle. Des conditions spécifiques pour les formations prises en charge par la formation professionnelle sont disponibles dans la partie formation du site.